

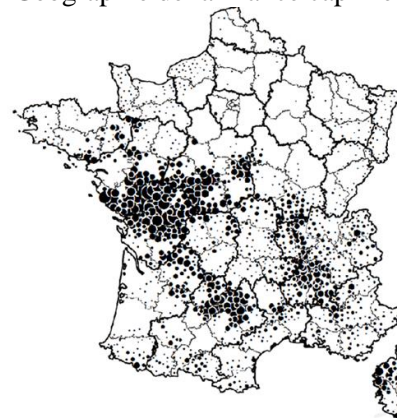
Communiqué : relevons nos moyens d’agir
**« Pour un partage plus équitable des cotisations interprofessionnelles
entre éleveurs et laiteries et entre national et régions »**

La revendication des représentants des Syndicats Caprins & Associations Caprines réunies à la FRCAP NA & V sur les cotisations interprofessionnelles sont les suivantes :

- Jusqu’à présent, la cotisation ANICAP est de **4 € / 1 000 litres** dont la part producteur est **3,50 €** et la part transformateur **0,50 €**... Soit un rapport **d’1/7°**. Sur cette cotisation, 0,40 € / 1 000 litres sont reversés aux CRIEL dont le BRILAC, **c’est-à-dire 10 % seulement**,

Pour exemple, les volumes cotisants du bassin de production Poitou-Charentes et Pays de la Loire sont de l’ordre de 275 millions de litres. Ainsi, la cotisation de la zone BRILAC qui remonte à l’ANICAP est de 1,1 million € ... dont 990 000 € restent à l’ANICAP et 110 000 € redescendent au BRILAC... cherchez l’erreur...

Géographie de la France caprine



- Ainsi, au regard de ce très faible retour du national, et en vue de favoriser les actions de promotion et de développement au service des éleveurs, des laiteries et de toute la filière du bassin caprin ouest, une cotisation BRILAC complémentaire a été payée par les producteurs d’un montant de 0,35 € / 1 000 litres.
- **Aujourd’hui, pour réparer cette double injustice, la revendication du CA de la FRCAP est la suivante :**
 - 1/ que la cotisation des laiteries soit triplée et passe de 0,5 € à 1,5 €/1000 L (soit + 1 €),
 - soit un total de cotisation de 5 €/1000 litres pour Paris
 - 2/ que le retour l’ANICAP en région soit de 25 % des 5 € (au lieu de 10%), soit 1,25 €/1000 L pour les actions de promotion et de R&D réalisées en région.

Soit 1,25 € x 275ML = 345 k€ de recettes régionales en cotisation de retour du national.

Le triple enjeu est donc : 1/ de remonter significativement la participation des laiteries, 2/ de n’avoir qu’une seule cotisation sur les fiches de paie pour les éleveurs et 3/ de répartir plus équitablement les budgets et actions du national (ANICAP) et des régions (c’est indispensable vis-à-vis du modèle économique souhaité par les Régions)

Pour aboutir, cette ambition doit être partagée par le plus grand nombre, tant des producteurs et de leurs représentants que des laiteries de notre bassin de production. Il en va de l’avenir de notre production dans les territoires et de notre capacité à développer des actions et des financements en partenariats avec les collectivités territoriales qui investissent dans notre filière caprine.

La filière caprine française peine à retrouver des volumes de lait de chèvre nécessaires à nos usines. Nous importons massivement du lait de chèvre de l’étranger et nous ne retrouvons pas suffisamment de jeunes à installer pour remplacer les nombreux départs à la retraite ! Soyons volontaristes, sachons investir maintenant et fortement dans les territoires producteurs de lait de chèvre pour ne pas nous écrouler ce fleuron de l’économie laitière française.

Contacts FRCAP:

François BONNET, Président : Tel : 06 20 21 21 55

12 bis, rue Saint Pierre – 79500 MELLE - Tel : 06 30 32 30 13 - Courriel : frcap@orange.fr

*Une solidarité régionale du bassin ouest en faveur du national pour développer des actions de R&D et de promotion : OUI
Un déséquilibre très défavorable aux cotisants de l’ouest : NON - I want my money back !*